# G.I.S.S.A.C.G.

**Saison 2018/ 2019**
**Inscriptions :**

*M. SICARD Fabien*
*GISSACG*
*3, rue de Krec'h Feunteun*
*22700 Perros-Guirec*

Adresse courriel : secretaire.gissacg@free.fr

# INSCRIPTIONS

**ATTENTION :** ***la reprise d'activité ne pourra se faire qu'après réception d'un courriel/courrier attestant la prise en compte de l'inscription sur le site de la FFESSM.***

## Constitution du dossier
(téléchargeable sur http://gissacg.free.fr/inscriptionclub.htm)

**Seuls les dossiers complets seront acceptés**. Les inscriptions à la FFESSM ne seront envoyées qu'à cette condition.

- Feuille d'inscription **vérifiée, complétée et signée**. Toutes les rubriques sont indispensables.
- Une **copie** de certificat médical pour la plongée en scaphandre autonome et établi **après le 1er Novembre 2018** (original à conserver pour pouvoir plonger après cette date)**.** Vous devez obligatoirement faire établir votre certificat par un médecin agréé (médecin diplômé de médecine subaquatique, médecin du sport, médecin fédéral) pour le passage du Niveau 4 ou supérieur. Pour le passage des niveaux 1 ,2 et 3 le certificat peut être établi par un médecin généraliste.
- Un ou trois chèques, en fonction du mode de règlement choisi (cf tarifs ci-dessous).
- Pour ceux qui souhaitent souscrire à l'assurance « Loisir 1 » (2 ou 3) : un chèque **du montant approprié** rédigé à l'ordre du « GISSACG ». Afin de faciliter le travail du trésorier, faites un chèque à part
- **Nouveaux inscrits :**
  - photocopie du diplôme le plus élevé en qualité de plongeur, d'enseignant, secourisme, permis mer, CRR.
  - 1 photo.

## TARIFS Cotisation

16 ans et plus (licence « adulte ») : **170,00€ plus cotisation matériel**
payable éventuellement en trois chèques à l'ordre du GISSACG ( 60€, 60€, 50€)
(1er chèque retiré immédiatement, 2nd le 15/02, le 3ème le 15/04)
De 12 à 15 ans (licence « jeune ») : **120,00€**
payable éventuellement en 2 chèques à l'ordre du GISSACG ( 60€, 60€)
De 8 à 11 ans (licence « enfant ») : **100,00€**

**Attention :** La cotisation de base figurant sur votre fiche d'inscription pré remplie tient compte du matériel vous appartenant dont nous avons connaissance. **Pour les adhérents adultes qui ne possèdent pas tout leur matériel :** cotisation supplémentaire **de 20,00€ par matériel** bloc, détendeur ou stab non possédé (donc **60,00 €** si vous ne possédez rien, montant à inclure, le cas échéant, dans le premier chèque). En cas d'achat avant la reprise en mer, la cotisation matériel correspondant au type de matériel acquis vous sera remboursée.